



Licenciement verbal. Quels sont les recours possibles?

Par **Leila_microcredit**, le 17/10/2008 à 11:02

Bonjour,

J'ai été embauchée au Crédit Municipal de Paris le 04/08/08 comme attaché non titulaire (de la fonction publique) pour un CDD de 3 mois.

J'ai été convoquée le 14/10/08 par le directeur général qui m'a annoncé mon licenciement en m'expliquant que je faisais du très bon travail mais que je risquais d'empoisonner l'atmosphère de travail car j'avais des problèmes avec l'autorité. Inutile de dire qu'il m'avait simplement prise en grippe et que j'avais de très bonnes relations avec le reste du personnel de l'établissement.

Il m'a demandé de débarasser le plancher immédiatement et je tiens à préciser qu'il avait fait désactivé mon compte mail et internet, ce qui implique que je ne pouvais vraiment plus travailler. Il m'a dit qu'avec les congés et les RTT qui me restait on atteignait pratiquement la fin des 3 mois et qu'il me faisait cadeau des quelques jours restant pour me remercier de mon travail et que j'allais donc être payée normalement. Je ne suis même pas sûre qu'il m'ai fait cadeau de quoi que ce soit...

Quoi qu'il en soit je pense qu'il y a une période de 8 jours de préavis qu'il n'a pas respecté et je n'ai reçu aucune lettre de licenciement. Je n'arrive même pas à saisir le motif exact de mon licenciement, sachant qu'il est inexistant.

Quels les recours possibles?

J'espère que vous me répondrez assez rapidement car j'ai peur de ne plus avoir aucun moyen d'action si j'attends trop longtemps.

Merci beaucoup.

Leïla